

Procès-verbal de la 225^e assemblée générale extraordinaire tenue le 23 janvier 2024 à 8h30 à la palestre (1-22-166)

Présences : **298 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
4. Lecture et adoption des procès-verbaux.....	3
4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la 222 ^e assemblée générale tenue le 24 octobre 2023	3
4.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la 223 ^e assemblée générale tenue le 21 novembre 2023	3
4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la 224 ^e assemblée générale tenue le 14 décembre 2023	3
5. Information.....	3
5.1 CRT.....	3
5.2 Finances.....	4
6. Entente de principe	4
6.1 Présentation de la table centrale	4
6.2 Présentation de la table sectorielle	5
6.3 Présentation du bilan et du contexte.....	6
6.4 Présentation des recommandations et discussion	6
6.5 Vote secret sur les deux propositions	7
6.6 Proposition de destruction des bulletins de vote	8
6.7 Proposition de ralliement	8
7. Divers	8
7.1 Matériel de grève.....	8
8. Levée de l'assemblée.....	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Le président du SPECS ouvre l'assemblée. Il invite les membres à s'inscrire aux tables au fond de la salle afin de pouvoir exercer leur droit de vote. Il mentionne que des objets perdus lors des journées de grève sont dans la salle pour que les membres puissent les récupérer. Il présente les invités : Marie-Ève Côté (conseillère CSN), Josée Déziel (Comité de négociation FNEEQ), Héroïse Moisan-Lapointe (Comité de négociation FNEEQ), Denis Beaudin (Président Conseil central CSN Estrie) et Alexandre Boucher-Bonneau (SAMVR).

Résolution 225.1

« Il est proposé de nommer Marilyn Ouellet à la présidence d'assemblée. »
Mathieu Poulin-Lamarre propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 225.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :

- Line Bilodeau (Techniques d'inhalothérapie);
- Caroline Fortin (Techniques d'inhalothérapie);
- Jocelyn Vachon (Techniques d'inhalothérapie);
- Karine-Alexandra Labrie (Techniques d'inhalothérapie);
- Francis Lacasse (Techniques de génie mécanique);
- Jérémy Ménard (Technologies du génie électrique);
- Sébastien Jacques (Psychologie);
- Émilie Noro (Techniques d'éducation spécialisée);
- Joannie Bruneau (Technologie d'analyses biomédicales);
- Alexandre Cartier (Soins infirmiers);
- Sylvain St-Laurent (Soins préhospitaliers d'urgence);
- Martin Alain (Techniques de génie électrique);
- Ala Antabli (Informatique);
- Claudie Lauzière (Techniques de physiothérapie);
- Pierre Poirier (Graphisme);
- Rémi Bélanger-Laberge (Soins infirmiers);
- Anabelle Dugal-Villeneuve (Soins infirmiers);
- Cynthia Dodier (Techniques d'inhalothérapie). »

Jean-Thomas Courchesne propose et Marie-Hélène Martin appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 225.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Catherine Ladouceur propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des procès-verbaux

4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la 222^e assemblée générale tenue le 24 octobre 2023

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 222^e assemblée générale tenue le 24 octobre 2023 tel que présenté. »

Suites :

Jean-Luc Filion aborde la question du Comité de concertation sur les cours complémentaires. La rencontre qui devait avoir lieu pendant la grève aura lieu demain et un suivi sera fait lors d'une prochaine AG.

4.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la 223^e assemblée générale tenue le 21 novembre 2023

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 223^e assemblée générale tenue le 21 novembre 2023 tel que présenté. »

Suites :

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne la résolution votée lors de cette assemblée au sujet de la reprise des activités à cause des journées de grève. Finalement, la direction n'a pas demandé de reprendre les journées manquées. Les membres n'ont donc pas eu à boycotter des activités.

4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la 224^e assemblée générale tenue le 14 décembre 2023

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 224^e assemblée générale tenue le 14 décembre 2023 tel que présenté. »

Il n'y a aucun suivi à faire au sujet de ce procès-verbal.

Résolution 225.4

Les trois résolutions liées aux procès-verbaux sont proposées et adoptées en bloc.
Jean Fradette propose et Alexandre Brizard appuie.
Adoptées à l'unanimité.

5. Information

5.1 CRT

Jean-Luc Filion mentionne qu'il y a eu 32 ouvertures et 14 fermetures de groupes en ce début de session. Malgré l'aspect positif lié au plus grand nombre d'ouvertures, cela engendre des problématiques aussi et des griefs sont déposés puisque la problématique est récurrente et que la direction ne suit pas exactement ce que prévoit la convention. Le vice-président aux relations de travail aimerait qu'une entente claire soit convenue avec la direction à ce sujet.

Il mentionne aussi que la direction n'avait pas envoyé la confirmation des cours de la session d'hiver avant le 15 décembre comme prévu. Une erreur dans la programmation de la date semble en cause, mais il souligne que c'est un problème récurrent. Un grief a été déposé.

Une résolution sur l'enseignement à distance (EAD) a été votée lors des journées de grève. La résolution a été déposée en CRT et les membres de l'exécutif ont demandé à la direction de commencer les pourparlers pour convenir d'une entente dès que possible. La direction a refusé et préfère attendre la nouvelle convention. Les membres du CRT continueront de tenter des discussions à ce sujet.

5.2 Finances

Josée Morais, trésorière du SPECS, présente des données concernant les dépenses au FRS lors des jours de grève. 270 450 \$ ont été versés au total. Il reste quelques ajustements à faire cette semaine (environ 2500 \$). Elle mentionne que des informations seront présentées lors de l'AG de février concernant les montants du FDP et les montants alloués par la CSN pour organiser le site de grève. Elle remercie Alexandre Boucher-Bonneau et Denis Beaudin de la CSN à ce sujet. Certain.es membres qui étaient éligibles au FDP et qui ne sont pas venus récupérer leurs chèques de FDP pourront le faire après l'AG au bureau du SPECS.

6. Entente de principe

6.1 Présentation de la table centrale

Mathieu Poulin-Lamarre et Michèle Le Risbé présentent la table centrale.

Michèle Le Risbé aborde la question salariale et l'augmentation proposée de 17,4 % sur cinq ans. Les chiffres comparatifs des trois premières offres refusées sont mis en parallèle avec l'offre actuelle. Cette offre ne rencontre pas la demande initiale du Front commun, mais elle semble vraiment plus intéressante que les premières offres. La vice-présidente à la mobilisation et à l'information souligne que c'est grâce à la mobilisation que cette offre a été obtenue. Elle souligne aussi que l'augmentation de 6 % pour la première année est non négligeable puisqu'elle aura un impact sur les calculs des années suivantes et qu'une telle augmentation n'a pas été obtenue depuis 1991. Il y a rarement eu des offres de plus de 2,5 %, ce qui est le cas pour chacune des années actuellement. Michèle Le Risbé présente aussi des données liées à l'inflation. Elle mentionne que, pour les trois dernières années de la convention, une protection de 1 % supplémentaire est offerte si l'inflation dépasse l'augmentation prévue.

Mathieu Poulin-Lamarre présente un graphique qui illustre l'augmentation des salaires et de l'inflation. Il mentionne ensuite les autres gains de la table centrale. L'employeur offre une première contribution aux assurances collective, contribution symbolique mais qui constitue un premier pas en ce sens. Concernant la retraite, la retraite progressive peut être prolongée jusqu'à 7 ans et l'âge de participation au RREGOP est augmenté à 71 ans. Les reculs proposés par la partie patronale ont été annulés par la mobilisation. Au sujet des droits parentaux, il sera possible de prendre un congé de paternité ou d'adoption sans traitement avant le congé parental, on ajoute aussi une journée de congé spécial pour la grossesse ou l'allaitement aux 4 jours déjà existants et on met fin à l'obligation à faire coïncider le début de la session avec le retour de congé sans traitement.

6.2 Présentation de la table sectorielle

Josée Morais et Steve McKay présentent la table sectorielle.

Steve McKay mentionne que la table sectorielle concerne nos conditions de travail. À Sherbrooke, nous avons beaucoup d'espoirs pour améliorer les conditions des précaires. Les gains à ce sujet sont toutefois bien minces. Les ressources EESH qui vont servir à l'ouverture de postes passent à 75 %, mais le Cégep de Sherbrooke ouvrait déjà des postes sur 100 % de ces ressources. Les accès à la permanence sont améliorés pour les enseignant.es ayant bénéficié de congé parental ou d'invalidité. Les précaires de 10 ans et plus d'ancienneté seront maintenant protégés advenant l'arrivée d'un MED. Plus de souplesse concernant la scission de tâche et la possibilité de refuser un ajout de cours seront ajoutées. Malheureusement, l'accès au PVRTT ou au congé différé n'a pas été gagné. La partie patronale est fermée à ce sujet.

Josée Morais aborde la question de la tâche enseignante. 40 ETC viendront alléger la tâche en Soins infirmiers, 13 ETC seront injectés pour un nouveau facteur NES pour les cours de 30 heures et 19 ETC seront investis pour compenser la surcharge liée à l'enseignement à distance. Les ressources de coordination de stages sont bonifiées de 15 ETC et 20 ETC seront ajoutés pour les cycles d'actualisation des programmes. Des travaux seront menés au Comité consultatif de la tâche concernant la CI associée au temps de déplacement, au travail en milieu clinique, en stage et en laboratoire.

Steve McKay aborde la question de l'EAD. L'entente de principe proposée présente des éléments pour baliser le développement de l'EAD, dont une séquence de consultation et de vérification de ce qui se fait. Le comité de négociation a travaillé très fort pour bloquer les demandes patronales au sujet de l'EAD et pour ajouter des principes le balisant et en surveillant le développement. L'EAD devrait être utilisé seulement dans un contexte bien précis, la définition en sera clarifiée, et ne devrait pas servir à nourrir un contexte de compétition entre les cégeps. Plusieurs éléments de l'entente sont expliqués à ce sujet. L'exécutif s'assurera de bien suivre ce dossier. En contrepartie, la partie patronale a demandé l'intégration de la mise à jour des connaissances au volet 1. Une annexe protège notre liberté académique, donc l'employeur ne pourra pas imposer les formations qu'il veut. Des charges sont également octroyées à la FC (46 ETC) et la partie patronale s'engage à mieux informer les syndicats.

Josée Morais présente ensuite les éléments liés à la collégialité, à l'expertise enseignante et à la vitalité des programmes. Les différentes activités de la RAC seront mieux balisées. Un programme national de maintien de l'expertise dans une discipline hautement évolutive sera instauré.

Steve McKay aborde l'organisation et les relations de travail. La partie patronale souhaite mettre de l'avant un projet pilote au sujet des stages en Soins infirmiers la fin de semaine. On précise qu'il s'agirait d'un projet de volontariat individuel. Une bonification serait associée à cela et l'horaire de travail des enseignant.es serait aménagé en conséquence. Localement, un travail très serré sera effectué pour vérifier la nécessité de ce projet et en assurer une application adéquate s'il y a lieu.

Josée Morais expose les modifications aux échelles de traitement. Elle présente l'échelle bonifiée proposée. Cette offre représente 14 millions de dollars. Les augmentations sont sur les échelons 1 à 12 pour aider entre autres les précaires et permettre un meilleur recrutement et une meilleure rétention des employés. Les enseignant.es qui ont atteint l'échelon 4 mais qui ne sont pas au maximum des échelons possibles pour eux sauteront d'un échelon. Le taux horaire pour les autres activités est également bonifié.

Héloïse Moisan-Lapointe et Josée Déziel présentent quelques informations sur les derniers moments de la négociation. Un conciliateur a été demandé à la fin du mois de novembre, une première. Certains gains avaient été sécurisés, mais la partie patronale n'avait pas de mandat et les discussions tournaient à vide. À ce moment, la partie patronale ne mettait pas de ressources sur la table, elle réglait seulement les demandes non couteuses. Le comité de négociation souhaitait entre autres discuter de l'échelle salariale. Une table rehaussée a alors été proposée, soit un mixte de représentants de la table sectorielle et de la table centrale. Des séances de négociation ont eu lieu à Québec, ce qui a déstabilisé la partie patronale. Avant de discuter des salaires, le comité de négociation voulait attacher les gains sur l'EAD entre autres. La partie patronale a clairement affirmé que les enseignant.es du collégial ne sont pas un groupe prioritaire pour elle. Vers la mi-décembre, le comité de négociation souhaitait sécuriser la table sectorielle pour enfin discuter de la question salariale. La partie patronale a obtenu des gains sur 5 de ses 6 demandes. La partie syndicale a aussi obtenu des gains et des ressources pour plusieurs de ses demandes. La demande patronale d'abolir la Commission pédagogique a fait l'objet d'un refus ferme de la part du comité de négociation. À partir du 21 décembre, des parties du Front commun ont commencé à conclure des ententes de principe avec le gouvernement. Le comité de négociation sentait qu'il était important de réagir rapidement pour maximiser ses gains. À la fin du processus, la Fédération des cégeps a été tassée de la table puisqu'elle ne voulait pas abandonner l'idée de retirer les enseignant.es de la Commission pédagogique. Cela a permis au sectoriel d'atterrir. Héloïse Moisan-Lapointe soutient que l'offre salariale actuelle est probablement supérieure à ce que le gouvernement voulait offrir au départ (le cadre financier a probablement été défoncé).

6.3 Présentation du bilan et du contexte

Mathieu Poulin-Lamarre fait un bilan de cette négociation et du contexte présenté.

À la table centrale, les gains sont historiques, mais l'inflation et la crise des services publics le sont aussi. Localement, on avait demandé des gains plus significatifs pour les premiers échelons, ce qui est le cas présentement. Peu de reculs sont perçus à cette table.

À la table sectorielle, la partie patronale se retrouve très déçue. Les reculs demandés ont été bloqués en quasi-totalité. Les ressources ont été concentrées principalement sur les gains syndicaux. Globalement, le comité de négociation a joué son rôle et a résisté aux attaques de nos vis-à-vis.

L'exécutif ne recommande pas de voter pour ou contre les ententes proposées. Le président de l'exécutif précise que le refus d'une offre ou l'autre entraînera le rejet des deux offres. Une proposition de ralliement sera aussi mise au jeu par la suite. En ce moment, les cégeps ayant voté ont accepté les offres.

6.4 Présentation des recommandations et discussion

La présidence d'assemblée explique qu'une période de discussion est ouverte sur les présentations.

Des commentaires sont émis au sujet des offres proposées. On souligne qu'il serait difficile de conserver la mobilisation et de retourner en grève. On affirme que l'offre est tout de même intéressante comparativement à ce qui avait été obtenu dans les dernières négociations.

On mentionne qu'un élément qui reste à régler est l'attractivité par rapport au privé.

On souligne aussi qu'il aurait été apprécié que l'AG et le vote soient en mode virtuel. Les membres de l'exécutif soutiennent que, selon eux, la qualité des discussions et des débats est supérieure en présence, mais la discussion pourrait avoir lieu en assemblée éventuellement.

Certain.es membres de Soins infirmiers manifestent leur déception par rapport aux éléments qui concernent leur programme et aimeraient être impliqués dans le projet pilote qui concerne l'enseignement la fin de semaine.

Certain.es semblent satisfait.es des augmentations salariales proposées dans le contexte alors que d'autres soulignent des aspects de l'offre salariale qui les rendent inconfortables ou insatisfait.es. On souligne qu'il serait intéressant que la prochaine négociation fasse avancer davantage la question écologique et le cadre du droit de grève. On déplore le peu de gains pour les précaires et le fait que le cégep fait peu pour accommoder les précaires qui travaillent ailleurs.

Différentes questions sont posées par les membres afin de bien comprendre les ententes de principe proposées. Héloïse Moisan-Lapointe et Josée Déziel ainsi que les membres de l'exécutif répondent aux questions des membres.

Des remerciements sont faits à l'exécutif et à la CSN pour le soutien par rapport aux idées des membres dans la mobilisation. On souligne que les membres du SPECS-CSN ont été financièrement privilégiés dans cette grève grâce aux fonds de grève et aux montants alloués par la CSN pour organiser les activités de grève.

Les deux recommandations sont présentées. On précise qu'elles ne sont pas amendables.

Recommandation 1

Résolution 225.5

« Que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte l'entente de principe de table centrale en Front commun et visant le renouvellement de la convention collective »

Recommandation 2

Résolution 225.6

« Que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte le projet de règlement global sectoriel visant le renouvellement de la convention collective. »

Proposées par Julie Dionne

Appuyées par Marie-Claude Tremblay

6.5 Vote secret sur les deux propositions

Jean-Thomas Courchesne explique le déroulement du vote avec deux bulletins de vote. L'option d'abstention n'est pas sur le bulletin pour des raisons de comptabilité. Il propose les personnes suivantes pour s'occuper du vote :

Résolution 225.7

« Il est proposé que François Théôret, Anne-Marie Leblanc, Claudine Desautels, Jean-Pierre Roy, Geneviève Charest et Michael Labarre agissent comme scrutatrices et scrutateurs pour le vote secret. »

Proposée par Jean-Thomas Courchesne

Appuyée par Evelyne Letendre

Adoptée à l'unanimité

La période de vote a lieu, puis les scrutatrices et scrutateurs ainsi que Jean-Thomas Courchesne sortent de la salle pour le décompte.

Le résultat du vote est ensuite annoncé aux membres :

Table centrale :

- Pour : 263
- Contre : 26

Adoptée à la majorité

Table sectorielle :

- Pour : 243
- Contre : 45

Adoptée à la majorité

6.6 Proposition de destruction des bulletins de vote

Résolution 225.8

« Que le SPECS-CSN procède à la destruction des bulletins de vote sept jours suivant la fin du vote, soit le mardi 30 janvier 2024. »

Proposée par Julie Dionne

Appuyée par Marie-Claude Tremblay

Adoptée à l'unanimité

6.7 Proposition de ralliement

Résolution 225.9

« Je mandate le SPECS-CSN pour se rallier à la position exprimée par la majorité des syndicats concernés de la FNEEQ-CSN (Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec) au sujet des ententes de principe des tables centrale et sectorielle. »

Proposée par Catherine Ladouceur

Appuyée par Dominique Dubuc

On précise que cette proposition fonctionne dans les deux sens.

Adoptée à la majorité

7. Divers

7.1 Matériel de grève

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que plusieurs objets liés à la grève (cabanes, abri tempo et chauffeterrasse) seront disponibles pour les membres. L'exécutif propose de faire un encan silencieux jusqu'à mardi prochain. Les membres pourront miser sur ces objets afin de les obtenir. Sur le babillard à côté du

bureau du SPECS, des feuilles seront installées afin que les membres puissent venir miser et inscrire leur nom. Les mises de départ sont à 50 \$ pour chaque item. Mardi prochain, à 16h, les gagnants seront annoncés.

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que du bois est disponible pour les membres, dans la roulotte et dans l'abri tempo.

Une membre propose que les objets (chauffe-terrasse et abri tempo) soient plutôt donnés à des organismes comme la Chaudronnée. Elle propose de faire les démarches et même d'assumer le transport.

Résolution 225.10

"Il est proposé que l'abri-tempo et les chauffe-terrasse soient offerts à des organismes comme la Chaudronnée."

Proposée par Diane Guérette

Appuyée par Benoît Côté

Adoptée à l'unanimité

Un membre propose que si l'encan silencieux a lieu l'argent soit versé à la Chaudronnée.

8. Levée de l'assemblée.

Résolution 225.11

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 11h20. »

Michèle Le Risbé propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée à l'unanimité.

*** Après l'assemblée, les membres de l'exécutif remettent les chèques du FDP aux membres qualifiés qui ne sont pas encore venus les chercher.**

Marilyn Ouellet, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire